



**Compte rendu du Conseil Municipal d'OUSSE**  
**Séance du 07 juin 2022 à 20h30**

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juin à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2022 s'est réuni en séance ordinaire au foyer municipal, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

**Présents - 16** : Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, COUTENET Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, CAPELLE Bernard, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, CAMBET Geneviève, COURTADE Christine, LASSUS-PORTARIEU David, LEJEUNE Jean-Louis, MENGEOLE Sandrine, PUPION Claire, SOMPROU Jean-Pierre, SERVER Séverine et SOULAGNET Christophe.

**Absents représentés : 3**

- GIL Nicole : procuration à CAMBET Geneviève
- KALVIKOWSKI Romain : procuration à CAPELLE Bernard
- LEURIDAN Grégory : procuration à BOURIAT Jean-Claude

La convocation a été affichée le 1<sup>er</sup> juin 2022

**Secrétaire de séance** : ZEROUAL Sylvie

---

**Objet 1** : Approbation tracé route équestre des Mousquetaires

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'aménagement de l'itinéraire équestre, « la Route des Mousquetaires » par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Au titre de sa compétence en matière de randonnée, le Département est maître d'ouvrage pour l'aménagement et l'entretien des grandes itinérances sur son territoire, à savoir les GR<sup>®</sup> pédestres (traversée des Pyrénées, chemins de Saint-Jacques...), la grande traversée du Pays basque à VTT, et des itinéraires équestres.

L'association Européenne de la Route d'Artagnan a sollicité le Département pour la création d'un itinéraire culturel du Conseil de l'Europe : La Route européenne d'Artagnan.

Ce projet vise à faire découvrir à cheval les richesses culturelles et patrimoniales des territoires en s'appuyant sur l'histoire et l'image de d'Artagnan et des Mousquetaires. Notre département est concerné par la route des Mousquetaires de la Gascogne, au Béarn, à la Navarre.

Cet itinéraire passe sur le territoire de notre commune. Il suit les 2 itinéraires départementaux : Chemin d'Henri IV et l'itinéraire départemental équestre Est-Oust mis en place dans les années 90.

Il vous est demandé d'approuver le tracé de la Route des Mousquetaires sur notre commune et d'autoriser le Département à effectuer les travaux d'aménagement (balisage, signalétique...) et d'entretien de cet itinéraire pour la pratique de la randonnée pédestre, VTTiste et équestre.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** d le tracé de la Route des Mousquetaires sur notre commune
- **AUTORISE** le Département à effectuer les travaux d'aménagement (balisage, signalétique...) et d'entretien de cet itinéraire pour la pratique de la randonnée pédestre, VTTiste et équestre.

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 19**

**Objet 2** : participation mutuelle santé des agents dans le cadre de la labellisation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Le Maire rappelle au Conseil municipal par délibération en date du 30/06/2017, la commune a décidé de participer à la cotisation des agents à une mutuelle santé dès lors que ceux-ci adhèrent à un contrat labellisé.

La participation actuelle est de 10 €/mois et par agent ayant souscrit un contrat labellisé.

Le décret 2022-581 du 20 avril 2022 est venu modifier les montants de référence de cette participation et a fixé un montant plancher à 15 € avec une prise d'effet rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Compte tenu de cette évolution et compte tenu de la demande forte de la part des agents sur ce point, le Maire propose au Conseil Municipal de porter le montant mensuel de la participation à 20 € par mois et par agent avec date d'effet au 01/01/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de porter le montant mensuel de la participation à 20 € par mois et par agent adhérant à un contrat labellisé avec une date d'effet au 01/01/2022
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget

**Présents : 16      Exprimés : 19      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 19**

**Objet 3** : Décision modificative-Régularisation opération voirie Avenue des Pyrénées avec le Département

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de la Trésorerie de passer des écritures comptables de régularisation sur l'opération de voirie réalisée en 2014 sur la RD38-Avenue des Pyrénées en partenariat avec le Département.

Il s'agit simplement de réimputer correctement une partie des dépenses pour tenir compte de la répartition entre le Département et la commune, en particulier pour ce qui concerne la récupération de la TVA (FCTVA) et les travaux liés aux réseaux.

Les écritures s'établissent comme suit :

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
10222 FCTVA	5 531,36	4582 Recettes (à subdiviser par mandat)	5 531,36
21538 Réseaux	4 865,10	4581 Dépenses (à subdiviser par mandat)	4 865,10

Bien entendu cette opération est entièrement soldée et il n'y aura pas de nouvelle dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE la régularisation de cette opération telle que proposée**
- **AUTORISE le Maire à signer les titres et mandats s'y afférant**

**Présents : 16      Exprimés : 19      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 19**

Compte rendu- Conseil municipal du 07 juin 2022

**Objet 4 : Dénomination voie du Lotissement CAMBOT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un lotissement de 8 lots dénommé « CAMBOT » est en cours de création le long de l'Avenue des moulins sur la parcelle CN0079.

Pour faciliter l'accès des entreprises de construction et des gestionnaires de réseaux et à terme des services de secours et de livraison, il convient de déterminer le nom de la voie qui desservira les 8 lots.

Il précise que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le Maire propose de dénommer la voie de desserte d'après le nom du Lotissement soit « Impasse Cambot ». Les lots seront numérotés de 1 à 8 avec les numéros pairs à droite et les numéros impairs à gauche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de dénommer la voie du lotissement « Cambot », « Impasse Cambot »
- **DIT** que les lots seront numérotés de 1 à 8 ; les numéros pairs à droite et les numéros impairs à gauche.

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 19**

**Objet 5 : Projet d'aménagement du Cimetière et plan de financement**

Le Maire expose aux membres de l'assemblée le projet de pose d'un revêtement perméable sur les allées du Cimetière communal.

Des devis ont été demandés à des entreprises spécialisées dans ce domaine.

Le coût total prévisionnel s'établit à 61 557,16 €

Ce projet est éligible à l'attribution :

- Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux auprès des services de l'État (DETR)
- Fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT
-Colombarium	<b>7 115,30</b>
• Préparation	2 395,30
• Revêtement	4 720,00
Nouveau cimetière	<b>40 690,00</b>
• Préparation	11 710,00
• Revêtement	15 350,00
• Pelouse synthétique	13 630,00
Ancien cimetière	<b>13 751,86</b>
• Préparation	5 966,86
• Revêtement	7 785,00
<b>Total</b>	<b>61 557,16</b>
<b>Recettes</b>	
DETR (30%)	18 470,00
Fonds de concours	18 470,00
Financement sur fonds propres	24 617,16
<b>TOTAL</b>	<b>61 557,16</b>

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet ainsi que son plan de financement et de l'autoriser à formuler les demandes de financement.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : à l'unanimité,**

- **APPROUVE le projet d'aménagement du Cimetière,**
- **APPROUVE le plan de financement du projet**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires au financement de ce projet, et à signer tous les documents relatifs à ce projet**

**Présents : 16    Exprimés : 19    Abstention: 0    Contre : 0    Pour: 19**

**Objet 6 : extinction partielle de l'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle la volonté d'initier des actions en faveur de la maîtrise de la consommation d'énergie.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire qui dispose de la faculté de prendre des mesures de limitation compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie et la protection des biens et des personnes.

Dans ce cadre, il est proposé une extinction nocturne partielle :

- Sur les zones résidentielles de la commune ;
- Sur une plage horaire allant de 0h00 à 5h00 du matin

L'éclairage public sera maintenu sur les 2 routes départementales (RD38-Avenue des Pyrénées et RD213-Allée de l'Eglise) pour la totalité de la nuit.

La question de la sécurité des biens est débattue ; concernant les cambriolages en zone résidentielle, les études montrent qu'ils ont majoritairement lieu à la mi-journée.

Les débats se portent également sur le créneau horaire proposé.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOpte le principe d'extinction d'éclairage public sur les zones résidentielles de la commune**
- **CHOISIT le créneau horaire 1h00-6h00**
- **AUTORISE le Maire à engager les démarches pour cette mise en œuvre ; le Maire fera retour régulièrement à l'assemblée de l'avancée du dossier**

**Vote de l'extinction de l'éclairage :**

**Présents : 16    Exprimés : 19    Abstention : 0    Contre : 7    Pour : 12**

**Vote du créneau horaire :**

**Votants : 12    Exprimés : 12**  
**Créneau 00h00-05h00 ..... 5 voix**  
**Créneau 01h00-06h00..... 7 voix**

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9h45.*

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- **Délibération 1 : approbation du tracé de la route équestre des Mousquetaires**
- **Délibération 2 : participation mutuelle santé des agents dans le cadre de la labellisation**
- **Délibération 3 : décision modificative-voirie Avenue des Pyrénées avec le Conseil départemental**
- **Délibération 4 : dénomination voie du lotissement CAMBOT**
- **Délibération 5 : projet d'aménagement du cimetière et plan de financement**
- **Délibération 6 : extinction partielle de l'éclairage public**

La liste des conseillers et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire	
Monsieur Jean-Louis COUTENET	
Madame Bernadette LIMERAT	
Monsieur Bernard CAPELLE	
Madame Sylvie ZEROUAL	
Madame Suzanne ARTIGANAVE	
Monsieur Michel BARDOCHAN	
Madame Geneviève CAMBET	
Madame Christine COURTADE	
Madame Nicole GIL	Procuration à Geneviève CAMBET
Monsieur Romain KALVIKOWSKI	Procuration à Bernard CAPELLE
Monsieur David LASSUS-PORTARIEU	
Monsieur Grégory LEURIDAN	Procuration à Jean-Claude BOURIAT
Monsieur Jean-Louis LEJEUNE	
Madame Sandrine MENGEOLLE	
Madame Claire PUPION	
Madame Séverine SERVER	
Monsieur Jean-Pierre SOMPROU,	
Monsieur Christophe SOULAGNET	